



MISSION LOCALE

CLLAJ

Plaine Centrale du Val-de-Marne

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**



2021

Edito Le mot de la Présidente

I - La structure p 4

1 - Genèse et territoire d'implantation

2 - L'organisation de l'équipe

II - L'activité de la Mission Locale p 7

1 - Les caractéristiques du public accueilli en 2021 p 8

2 - Favoriser l'insertion professionnelle p13

L'accès à l'emploi et à la formation

3 - Les dispositifs et outils d'accompagnement p19

La Garantie Jeunes

L'accompagnement des publics allophones

Le parrainage

4 - Favoriser l'insertion sociale  p23

L'accès aux droits - les aides financières

La santé - les consultations de soutien psychologique

III - L'activité du CLLAJ p26

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

1 - Les caractéristiques du public accueilli p28

2 - Les solutions trouvées p31

Les dispositifs d'accès au logement temporaire

L'accès au logement autonome

Le Fonds de Solidarité Habitat

IV - Notre gouvernance p38

V - Nos financeurs p39

Après une année 2020 bouleversée par les conséquences de la crise sanitaire, l'année 2021 a été une année de retour à une activité dense pour les jeunes accueillis et suivis à la Mission Locale.

Si le nombre de jeunes accueillis par la Mission Locale et par le CLLAJ est logiquement reparti à la hausse dès le début de l'année, il faut surtout se réjouir de la forte reprise du marché de l'emploi à partir du mois de juin qui a permis d'offrir de nombreuses opportunités à un public particulièrement fragilisé par la quasi paralysie économique et sociale intervenue en 2020.

Cette reprise dynamique s'est notamment traduite par une hausse significative des entrées en emploi, en alternance, ou encore en formation professionnelle. De nombreux jeunes de notre territoire ont pu reprendre confiance en l'avenir, stabiliser leur parcours d'insertion sociale et accéder au logement ou à l'hébergement temporaire.

Pour autant, la conjoncture reste compliquée pour les jeunes gens qui, pour différentes raisons, restent éloignés de cette embellie du marché de l'emploi. Les différents confinements et périodes d'atonie de la vie sociale semblent avoir accentué la distance entre les jeunes les moins intégrés socialement et les institutions ou services publics...

Lors de notre expérience menée dans le cadre du PRIJ (Plan Régional d'Insertion des Jeunes) d'organiser une session de la Garantie Jeunes « hors les murs » au plus près des quartiers où résident ces jeunes, nous avons pu constater à quel point il fût difficile de retisser un lien de confiance avec ces derniers, et à quel point il fût notamment laborieux de recoller les morceaux de situations administratives laissées en friche. Sans l'étroite, indispensable et forte implication sur le terrain du référent PRIJ, cette expérimentation n'aurait pu avoir lieu.

Si cette belle aventure collective a finalement porté ses fruits pour le groupe de jeunes participants, d'autres jeunes pressentis n'étaient pas encore prêts à franchir ce pas et sont restés, provisoirement espérons-le, au bord de la route.

Nul doute que d'autres actions verront le jour au plus près des réalités que vivent au quotidien les jeunes de nos différents quartiers, forts du dense maillage d'acteurs locaux investis dans leur mission sociale qui caractérise notre territoire. En effet, à la dynamique du PRIJ déjà bien rodée qui ne concerne qu'un seul de nos quartiers, viendra s'ajouter celle de la Cité de l'emploi qui a vocation à démultiplier le même type d'actions au cœur des autres quartiers prioritaires de nos communes d'intervention. Le défi est de taille car ainsi que l'observent de nombreux acteurs de terrain, la relation des toutes jeunes générations avec les codes classiques du monde du travail salarié évolue rapidement et nous questionne tous. Il nous faudra donc être à l'écoute de ces signaux afin de ne pas être « à côté de la plaque » dans les propositions d'actions que nous pourrons faire collectivement.

Autre priorité de notre structure, fluidifier les parcours d'insertion des nombreux réfugiés qui fréquentent toujours activement le site de Créteil. Ceux-ci ont été régulièrement pénalisés par les retards des services administratifs liés à la crise sanitaire. Grâce à la diversité de notre offre de service, tant sur le plan de la formation que sur l'accès à l'hébergement intermédiaire, nous avons finalement pu reprendre avec ces derniers le fil de leur insertion, notamment dans le cadre du projet OPALE que nous avons mené avec le soutien de l'Etat et sur lequel nous reviendrons dans ce rapport d'activité.

Par ailleurs, concernant la vie de la structure et afin de continuer à multiplier les réponses à apporter au public, l'AIFP a mis à profit la solidité de sa santé financière actuelle pour renforcer son équipe de professionnels avec le recrutement d'un troisième conseiller « Garantie Jeunes », devenu maintenant le Contrat Engagement Jeunes, suivi en fin d'année d'un troisième conseiller emploi qui enrichira encore notre offre de services.

Sur ce point, nous souhaitons d'ailleurs signaler le soutien constant de nos principaux financeurs qui témoigne d'une confiance toujours renouvelée envers notre action.

Enfin, comme prévu, les travaux importants de rénovation du site d'accueil de Créteil ont pris fin en toute fin d'année 2021 et permettent aujourd'hui d'offrir au public un lieu d'accueil moderne, valorisant et chaleureux.

Bonne lecture !

Danièle CORNET

Présidente de la Mission Locale
Plaine Centrale du Val-de-Marne



PRESENTATION

de LA MISSION LOCALE

Plaine Centrale du Val-de-Marne



Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Vous n'êtes plus scolarisé, ni étudiant ?

Vous avez des questions, des projets ?

- ✓ EMPLOI
- ✓ ORIENTATION
- ✓ CITOYENNETE
- ✓ FORMATION
- ✓ SANTE
- ✓ LOGEMENT



Tél : 01 43 99 28 00

Siège de Créteil : 7 esplanade des Abîmes - 94000 Créteil



www.missionlocale-plainecentrale.fr

Notre territoire d'intervention

De la Mission Locale mono communale à la Mission Locale Plaine Centrale

L'AIFP Mission Locale Plaine Centrale du Val-de-Marne est une **association loi 1901** dont le siège se trouve à Créteil.

Créée le 16 septembre 1983, la Mission Locale de Créteil est mono communale jusqu'en 2001.

Suite à la Création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne qui regroupe les communes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes, ainsi qu'à la signature du contrat de ville intercommunal concernant également la commune de Bonneuil-sur-Marne, il est convenu l'extension des missions de l'Association pour l'Insertion et la Formation Professionnelle/Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de Créteil, aux communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne et de Limeil-Brévannes.



**4 sites
d'accueil**

Antenne de Bonneuil-sur-Marne

Maison de la réussite
2 rue Jean Moulin
94380 Bonneuil-sur-Marne

01 56 71 16 90



Antenne d'Alfortville

51 rue M. Bourdarias
94140 Alfortville

01 43 53 35 96



Siège - Créteil

7 esplanade des Aymes
94000 Créteil

01 43 99 28 00



Antenne de Limeil-Brévannes

CCAS
22 rue Gutenberg
94450 Limeil-Brévannes

01 45 10 77 77



L'organisation de l'équipe

Au 31 décembre 2021



Mission Locale
Plaine Centrale
du Val-de-Marne

Siège

7, Esplanade des Abymes - 94000 Créteil

01 43 99 28 00

www.missionlocale-plainecentrale.fr



Présidente : Madame Danièle CORNET

Direction de la Mission Locale

Directeur : Frédéric SÉNÉ

Directrice adjointe : Marie-Laure PLACIDE

☀ Site de Créteil

Accueil - Secrétariat

Ibtissem KHELIFATI

Maëlie SCHMELTZ

Secrétaire comptable

Cécile BOISSEAU

Conseillers généralistes

Béatrice ARGIS

Carole MAUREL

Catherine GESTIN

Claudine POULIQUEN

Elise FAVENNEC

Hervé HOUDAS

Lynda AHRAS

○ Service emploi

Florence CADIEU

Michel LOUVET

○ Développeur de l'apprentissage

Béatrice RODOT-SCHNEMANN

○ Pôle Garantie Jeunes

Joyce EBANDA

Marc ZEILLER

Wassila NDONGO

▽ Antenne d'Alfortville

Accueil - Secrétariat :

Stéphanie DEBRUYNE

Responsable d'antenne/conseillère

Sophie WAGRET

Conseillers

Jean-François LANGLOIS

Marie-José GARCIA-FUENTES

▽ Antenne de Bonneuil-sur-Marne

Secrétariat :

Fatima FERRAH

Responsable d'antenne/conseillère

Aurélie GENTES

Conseillère :

Stéphanie BOYER

▽ Antenne de Limeil-Brévannes

Responsable d'antenne/conseiller

Hamine MESSABIH

Conseillère :

Célestine GROLLIER

✗ Service logement / CLLAJ

Agnès SOPPELSA

Audrey CROSNIER

Christelle MANTEAUX

Lisa TOTTEREAU

✗ Systèmes d'information - Communication - Documentation

Patrick DA SILVA

L'ACTIVITE

de LA MISSION LOCALE

Plaine Centrale du Val-de-Marne



À la recherche
d'une formation
d'un emploi ?

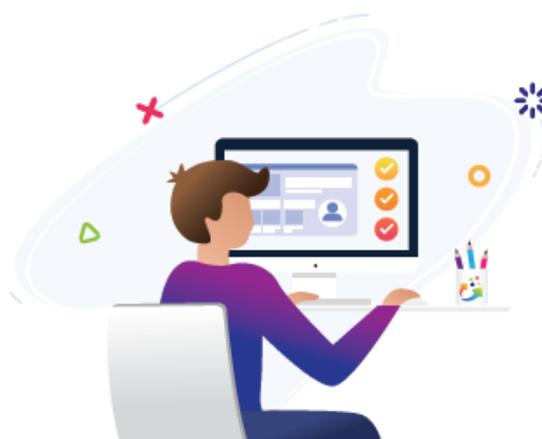
l'équipe
de la Mission Locale
vous accueille
et vous informe



L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE



Les caractéristiques du public accueilli en 2021



1405

Jeunes reçus pour
la première fois à
la Mission Locale

2979

Jeunes **suivis**



2221

Entrées en **situation active**.
Emploi, Alternance, Formation,
Service civique, scolarisation.



Accueillir – Informer – Accompagner

Répartition géographique

MISSION LOCALE

Malgré l'année morose sur le plan sanitaire qui a entraîné un nombre conséquent d'arrêts maladie bouleversant l'organisation des services, le nombre de jeunes accueillis s'est maintenu et a même légèrement augmenté de 2,7 % avec de fortes variations d'un site à un autre....

Evolutions 2020/2021

Premier accueil	1405 j	+ 2,7 %
Jeunes suivis	2979 j	+ 0,9 %

ALFORTVILLE



Le site d'Alfortville revient à son niveau de premier accueil de 2018, avec une évolution importante de 19 % entre 2019 et 2021 ; Nous devons cette envolée au travail de partenariat notamment avec le Pôle emploi qui a adressé régulièrement des jeunes à la Mission Locale dans le cadre de la co-traitance.

Premier accueil	287 j	+ 3,9 %
Jeunes suivis	609 j	+ 2,6 %

BONNEUIL SUR-MARNE



Le site de Bonneuil, historiquement extrêmement stable, a perdu une trentaine de jeunes, ce qui fait chuter de plus de 17 % le nombre d'inscriptions. La perte de public est certainement due aux mouvements de personnel. Le départ de notre responsable d'antenne et son remplacement tardif ont pesé sur l'accueil du public malgré toutes les mesures mises en place.

Premier accueil	145 j	- 17,2 %
Jeunes suivis	382 j	- 13,4 %

CRETEIL



Pour le siège nous notons une légère augmentation des inscriptions et des jeunes accompagnés en dépit d'une année tendue sur le plan logistique en raison des travaux de rénovation.

Premier accueil	754 j	+ 2 %
Jeunes suivis	1571 j	+ 2,6 %

LIMEIL- BREVANNES



Limeil-Brevannes enregistre une progression de plus de 23% du nombre de jeunes primo-accueillis. Il faut revenir en 2017 pour trouver une fréquentation si soutenue. Notre responsable d'antenne n'a eu de cesse, tout au long de l'année 2021, de participer à toutes les réunions de partenaires locaux, de frapper aux portes, de glisser des flyer de la ML ...

Premier accueil	219 j	+ 23,7 %
Jeunes suivis	417 j	+ 8 %

Accueillir – Informer – Accompagner

Typologie du public accompagné par âge et sexe



Répartition par sexe

Femmes
42,8 %



Hommes
57,2 %

La population féminine ne cesse de décroître.

Nous avons accompagné 42,8 % de femmes contre 44,3 % en 2020.
En 2018, elles représentaient 46% du public suivi.

La proportion de jeunes femmes suivie par site donne une clef de compréhension :

Alfortville :	47 %
Bonneuil-sur-Marne	43 %
Créteil	40 %
Limeil-Brévannes	46 %

Sur le site de la ville préfecture, Créteil, nous recevons de nombreux réfugiés, environ 30 % du public accueilli (notre système d'information ne permet pas d'affiner ce type de données par titre de séjour), parmi lesquels très peu de jeunes femmes.



Répartition par tranche âge

Primo accueil - Répartition par âge					
	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
16/17	7,3 %	6,2 %	7,5 %	13,2 %	8,2 %
18/21	59,9 %	68,3 %	58,5 %	53,4 %	59,0 %
22/25	32,8 %	25,5 %	34,0 %	33,4 %	32,8 %

Concernant le public mineur, l'antenne de Limeil-Brévannes se distingue par la proportion de jeunes mineurs la plus importante des 4 sites (10,2 % de mineurs en 2020).

Globalement, la part des mineurs reçue à l'AIFP diminue. Elle est passée de 19% en 2019 à 8,2 % en 2021 (12% en 2020). Les Mineurs Non Accompagnés sont depuis la pandémie hébergés hors de notre territoire.

La tranche d'âge des 18/21 ans concentre le public cible de la Mission Locale.

Suivis - Répartition par âge					
	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
16/17	2,4 %	1,8 %	2,3 %	4,3 %	2,6 %
18/21	48,6 %	49,2 %	50,6 %	48,9 %	49,8 %
22/25	49,0 %	49,0 %	47,1 %	46,8 %	47,6 %

Accueillir – Informer – Accompagner

Répartition par niveau de formation

Nomenclature européenne des diplômes

Depuis 2019 (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles), le cadre national des certifications professionnelles, selon lequel est établie la classification, par niveau de qualification, des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), a évolué en fonction de critères de gradation des compétences déterminés au regard des emplois et des correspondances possibles avec les certifications des Etats appartenant à l'Union européenne.

Peu usité jusqu'à présent, ce nouveau cadre tend à s'imposer.

Formation et niveau de diplôme correspondant Titre du diplôme	Niveau de diplôme Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature 2019
CAP, BEP	anciennement V	3
Baccalauréat	anciennement IV	4
BAC + 2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST	anciennement III	5
BAC + 3 : Licence, licence professionnelle, BUT	anciennement II	6
BAC + 4 : Maîtrise, master 1	anciennement II	6
BAC + 5 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'ingénieur	anciennement I	7
BAC + 8 : Doctorat, recherches	anciennement I	8



Répartition par niveau de formation du public accompagné

	Alfortville	Bonneuil- sur-Marne	Créteil	Limeil- Brevannes	AIFP
5 : BAC + 2 et au delà	11,8 %	9,2 %	10,0 %	8,2 %	10,0 %
4 : BAC Validé	35,6 %	40,1 %	33,2 %	40,0 %	35,6 %
4 : niveau BAC sans diplôme	8,5 %	8,1 %	9,4 %	7,9 %	8,9 %
3 : CAP/BEP validé et titres professionnels infra BAC	12,4 %	13,9 %	9,2 %	11,3 %	10,7 %
2 : Niveau infra CAP/BEP	31,7 %	28,7 %	38,2 %	32,6 %	34,8 %

La population ayant validé un diplôme, quel que soit le niveau, s'établit à 56.3 % pour l'ensemble du public accompagné.

Avec des différences notables :

63,2 % pour les bonneuillois, 59,8 % pour les alfortvillais, 59,5 % pour les brévannais, et 52,4 % pour les cristoliens.

Ces données sont en accord avec les différences de typologie de public.

L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE

Favoriser

2

l'insertion professionnelle

L'accès à l'emploi
& à la formation



L'accès à l'emploi et à la formation

Les entrées en situation emploi et alternance

L'accès à l'emploi

1370
Situations
emploi



44,5 % de Femmes

55,5 % d' Hommes



35,3%
de non diplômés
Ont accédé
à un emploi

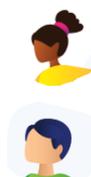
Répartition par type d'emploi et par commune - Nb de situations

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
CDI	51	35	68	33	187
CDD + de 6 mois	11	7	24	10	52
CDD / CDI temps partiels	59	37	80	37	213
CDD + Intérim	222	123	284	178	807
Contrats aidés / CDDI	27	23	32	16	98
Non salariés	3	3	7	0	13
TOTAL	373	228	495	274	1370

17 %

Les entrées en alternance

280
Contrats en
alternance



43 % de Femmes

57 % d' Hommes



40,4%
de non diplômés
Ont signé un contrat en
alternance

Entrées en alternance par commune -Nb de situations

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
Apprentissage	22	22	107	35	186
Professionnalisation	21	19	47	7	94
TOTAL	43	41	154	42	280

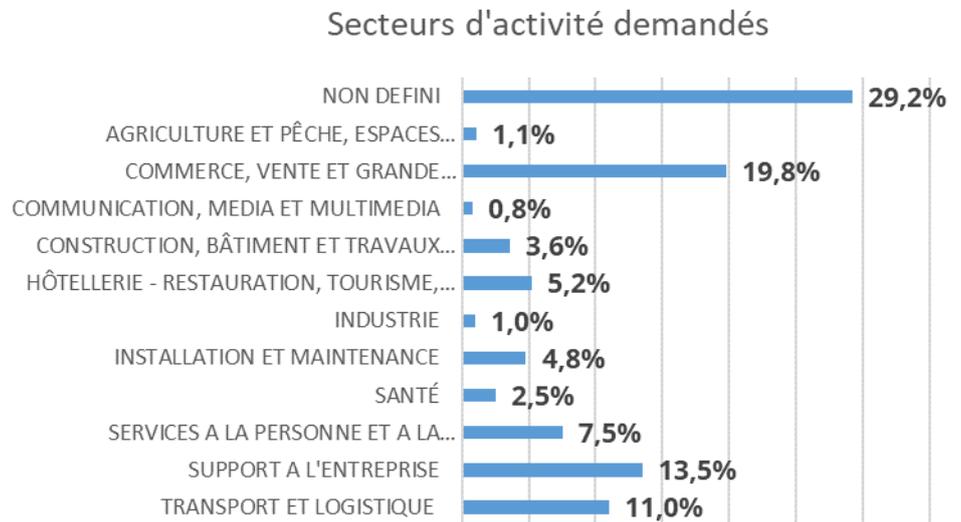
L'accès à l'emploi et à la formation

Offres d'emploi - les secteurs d'activité

Métiers visés par les jeunes :

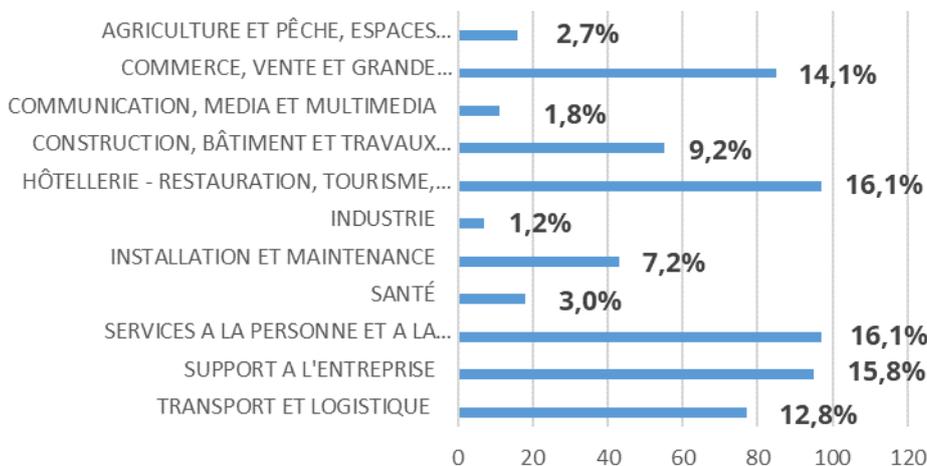
29,2 %

De demandes d'emploi
« non définies »



Les offres d'emploi proposées aux jeunes

Offres d'emploi proposées



601

Offres d'emploi
proposées en 2021

L'accès à l'emploi et à la formation

Partenariat avec le Pôle Emploi

Plan d'action concerté de promotion des contrats aidés avec l'agence de Créteil

La **collaboration de la Mission Locale avec les trois agences de notre territoire** est constante et se décline régulièrement dans des plans d'actions concertés auprès des employeurs du territoire.

Au premier semestre 2021, afin de favoriser le retour à l'emploi des jeunes fragilisés par la crise sanitaire, une **prospection des entreprises** susceptibles de recruter via les contrats aidés a été organisée entre la Mission Locale et le service « entreprises » de l'agence de Créteil.

Cette collaboration a porté ses fruits puisque l'AIFP est de loin le premier prescripteur de contrats aidés parmi les 11 Missions Locales du Val-de-Marne.



50
Signatures de contrats
PEC

17
Signatures de contrats
CIE

En 2021, 50 jeunes suivis ont signé un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences - destiné aux employeurs du secteur non marchand) et 17 contrats CIE (Contrat Initiative Emploi - destiné aux employeurs du secteur marchand).

Au-delà de ces actions ponctuelles, les équipes des 3 agences du territoire échangent régulièrement avec les équipes des antennes de l'AIFP afin d'apporter un service complémentaire et cohérent aux jeunes demandeurs d'emploi de nos communes.

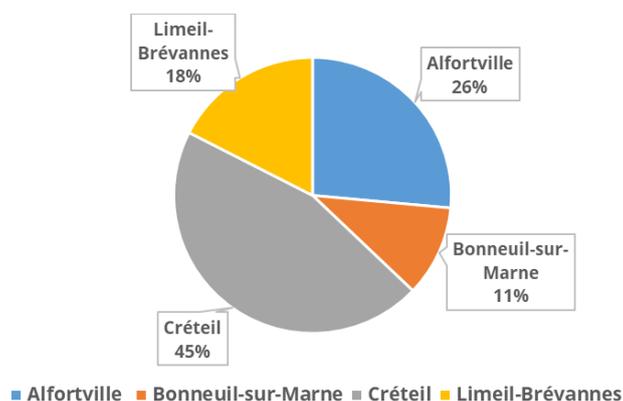


PÔLE EMPLOI - Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi PPAE

Un accord cadre de partenariat renforcé en vue de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans défini les conditions de partenariat entre le Pôle Emploi et la Mission Locale nous a engagés à suivre en délégation de PPAE entre 354 et 410 jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2021.

Cet objectif a été atteint.

412 entrées
en co-traitance



L'accès à l'emploi et à la formation

Les entrées en situation « formation »

L'accès à la formation

Nous enregistrons un bond en avant des entrées en formation.

Les incitations ont été fortes en 2021 dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020 par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

De plus, depuis 2020, la Région accorde aux demandeurs d'emploi qui choisissent de se former dans les secteurs qui recrutent le plus, une prime de 1 000 euros. Cette prime vient compléter la rémunération déjà versée par ailleurs dans le cadre de la formation professionnelle du stagiaire.

466

Parcours de
formation



44,4 % de Femmes



55,6 % d' Hommes



54,4 %
de non diplômés
à l'entrée en formation

Répartition par type de formation et par commune

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
Remise à niveau Maîtrise des savoirs de base	6 %	21 %	25 %	14 %	18 %
Mobilisation / élaboration de projet / adaptation	30 %	37 %	40 %	31 %	35 %
Pré qualification	23 %	15 %	10 %	11 %	14 %
Professionalisation	13 %	10 %	8 %	15 %	11 %
Certification	28 %	17 %	17 %	29 %	22 %

Les données d'entrée en formation qualifiante reflètent mal la réalité.

L'accès facilité à la formation via les plateformes régionales DEFI METIER, la plateforme nationale 1 jeune 1 solution, le Compte Personnel de Formation, les formations via le Pôle Emploi rendent le public complètement autonome.

Nous rencontrons ainsi des difficultés à avoir le retour d'informations concernant les entrées en formation qualifiantes et certifiantes.



L'accès à l'emploi et à la formation

L'accompagnement des décrocheurs scolaires

L'Obligation de Formation

L'obligation de formation vise à **éviter le décrochage** en agissant avant l'échec scolaire ou, lorsque celui-ci est avéré, à "sécuriser" le parcours du jeune en permettant une intervention rapide du réseau des Missions Locales.

Depuis la rentrée scolaire 2020, **l'Obligation de Formation** s'applique à tout jeune à l'issue de sa scolarité obligatoire et jusqu'à ses 18 ans.

Cette obligation est respectée lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, qu'il occupe un emploi, effectue un Service Civique voire lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

L'instance de coordination locale est la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs, la **PSAD**.

Son pilotage est assuré par le directeur du Centre d'Information et d'Orientation, et le directeur de la Mission Locale compétente sur le périmètre géographique couvert par la PSAD.

Le Val-de-Marne est découpé en 10 districts. Le territoire de la Mission Locale couvre 3 districts :

Le district 4 (Alfortville), 5 (Créteil et Bonneuil-sur Marne) et le district 10 (Antenne de Limeil-Brévannes). Ce découpage administratif complexifie la prise en charge des décrocheurs. En effet, chaque PSAD peut concerner plusieurs Missions Locales. Cette collaboration étroite avec les CIO permet d'être réactif et de rechercher avec chaque famille la solution la plus adaptée ; recherche de solution sous statut Education Nationale ou ouverture aux propositions d'insertion de la Mission Locale.



Collaboration sur Le Pôle d'Accompagnement vers l'Insertion

Depuis octobre 2021 nous avons mis en place une collaboration renforcée dans le cadre du **PAVI Pôle d'Accompagnement Vers l'Insertion** avec la MLDS - Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.

La Mission Locale vient en soutien de l'accompagnement des décrocheurs qui n'ont pas vocation à aller vers une rescolarisation (même si c'est le désir de certains) et pour qui il faut démontrer une possibilité d'insertion professionnelle, de certification, hors statut scolaire.

Nous échangeons avec le référent du PAVI des informations sur les outils existants et les orientations possibles, dans le cadre de l'Education Nationale et de l'accompagnement Mission Locale. Nous rencontrons les jeunes pour échanger sur l'avancement de leur projet et éventuellement faire des propositions complémentaires.



L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE



Les dispositifs d'accompagnement



Les dispositifs d'accompagnement

La Garantie Jeunes

Bilan des entrées Garantie Jeunes 2021

250 entrées en GJ

83,3% de l'objectif (300)



38,8 %

43 % en 2020



42,8 %

Non diplômés

14,4 %

QPV

Répartition des entrées par site et typologie du public

	Alfortville	Bonneuil-sur-Marne	Créteil	Limeil-Brévannes	AIFP
Entrées	51 - (20,4 %)	23 - (9,2 %)	134 - (53,6 %)	42 - (16,8 %)	250 Jeunes
% de Femmes	45,1 %	47,8 %	32,8 %	45,2 %	38,8 %
% non diplômés	29,4 %	56,5 %	47,0 %	38,1 %	42,8 %
% QPV	4,0 %	8,7 %	14,9 %	28,6 %	14,4 %

Zoom sur la GJ PRIJ - Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse

10 jeunes



100 %



40 %

100 % issus d'un QPV

En octobre 2021 a eu lieu la phase collective de la **Garantie Jeunes hors les murs**, au cœur du **Quartier Politique de la Ville Mont Mesly - La Habette, Coteaux du Sud** à la **Maison De la Solidarité**.

Les objectifs de cette GJ hors les murs étaient prioritairement de mettre les dispositifs de droit commun à la portée des jeunes et leur redonner confiance en l'institution. Après une constitution laborieuse du groupe due notamment à des situations administratives non traitées, les jeunes présents ont apprécié cette expérience de vie « boostante ».

Tous les animateurs sont intervenus avec beaucoup d'appréhension. Appréhension partagée par les jeunes en début de session mais les a priori ont fondu au fil du temps.

Cette action a réconcilié les jeunes avec la Mission Locale et ce qu'elle représentait comme institution.

Les intervenants ont déconstruit la vision négative de la place que les jeunes pensaient avoir dans la société.

Le bilan de cette action est très encourageant.

4 formations qualifiantes

CACES - Chauffeur Poids lourds
Lunetterie - aéroportuaire
(formation débutée puis abandonnée)

2 CDD

CAE agent de régulation
CDD temps partiel d'animateur

3 auto entrepreneurs

Avec Staffme

Exemples d'ateliers professionnels et culturels

« **Jeune et ambitieux** » : échange entre jeunes et personnalités issues des « quartiers » qui ont réalisé leur rêve professionnel ou artistique.

« **Coaching en image** » : atelier qui pose les trois piliers de la confiance en soi ; l'estime de soi, la connaissance et la confiance en soi.

Sorties culturelles : Versailles, découverte du Paris historique entre musée du Louvre et Tuileries...



Les dispositifs d'accompagnement

L'accompagnement du public allophone

Bilan OPALE - Osez Pour l'Apprentissage et l'Emploi

Principalement sur le site de Créteil, nous recevons un public allophone réfugié non communicant en français de niveau inférieur au niveau A1, niveau minimal pour intégrer une formation de type Parcours d'Entrée dans l'Emploi.

Pour accompagner vers l'emploi et la formation ces jeunes fragilisés par leur faible niveau de maîtrise du français, la Mission Locale avait répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation « Démarches d'appui au développement de l'emploi en Val-de-Marne ».

25 jeunes sont entrés sur le dispositif OPALE en 2021 sur un total de 47 en deux ans.

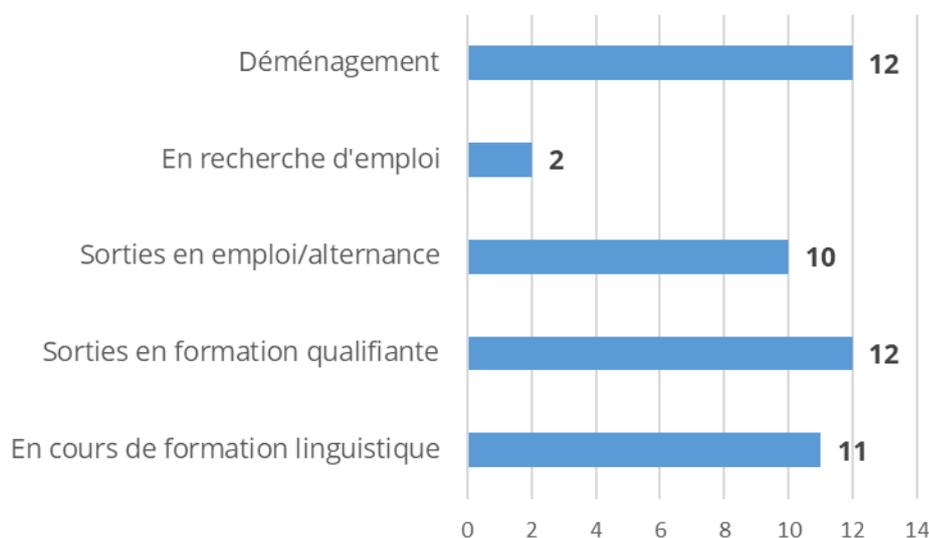
25 Jeunes
entrés en 2021

83 %
de cristoliens

72 %
d'hommes

58 %
de 22/25 ans

Situation des 47 bénéficiaires à la fin de l'action



23 % des jeunes sont en **cours de formation linguistique** au 31 décembre 2021.

21 % des jeunes ont signé un **contrat de travail** :

2 jeunes en apprentissage, 3 en CDI et 5 en CDD ou en contrat d'Intérim.

25% des jeunes sont sortis en **formation qualifiante** dont 2 ont été rescolarisés en formation « initiale ».

Les sorties positives (emploi, alternance ou formation) le sont majoritairement dans les secteurs de la **restauration et du tourisme**.



Les dispositifs d'accompagnement

Le parrainage

40
Jeunes
parrainés



60 % de Femmes



40 % d' Hommes

57,5 %

Jeunes entrés
en solution

En 2021 **40 jeunes suivis à la Mission Locale ont été coachés par une marraine ou un parrain** de notre réseau dans leurs démarches de recherche d'emploi et/ou de formation.

Notre réseau de marraines et parrains est constitué de professionnels en activité (2 jeunes retraités) qui se proposent à titre bénévole, de faire bénéficier de leur expertise professionnelle à des jeunes en recherche d'emploi suivis à la Mission Locale.

La mise en relation "jeune/marraine ou parrain" tient donc compte des postes ou secteurs d'activité recherchés par les jeunes afin que les marraines/parrains leur apportent un éclairage très précis et concret sur les réalités des domaines professionnels qui les concernent. Au-delà des conseils formels sur les techniques de recherche d'emploi et sur les voies d'entrée dans les métiers concernés, l'esprit et la plus-value de ce projet consiste à établir des passerelles entre le monde de l'entreprise et les jeunes afin de donner confiance à ces derniers.

Au-delà de cet aspect professionnalisant, certains parrains sont particulièrement investis dans le soutien des jeunes face aux problématiques sociales qu'ils rencontrent.

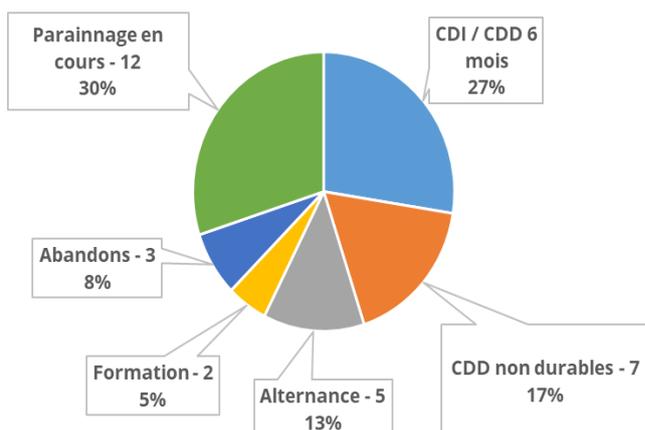
En 2021, **15 parrains se sont mobilisés dans divers secteurs d'activité.**

Ces parrains sont issus des métiers de

l'aéroportuaire,
des ressources humaines,
de la fonction publique,
du logement HLM,
de la finance,
de l'industrie,
des services juridiques,
de l'informatiques.
des métiers de l'entretien,
de la communication

2 parrains sont jeunes retraités
13 sont en activité

Situation des jeunes en fin de parrainage



25

Jeunes en solution
en fin de parrainage

L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE

4

Favoriser l'insertion sociale

Vie quotidienne & accès aux droits



Le Fonds Unique de Solidarité départemental

209 demandes

94 % d'accords

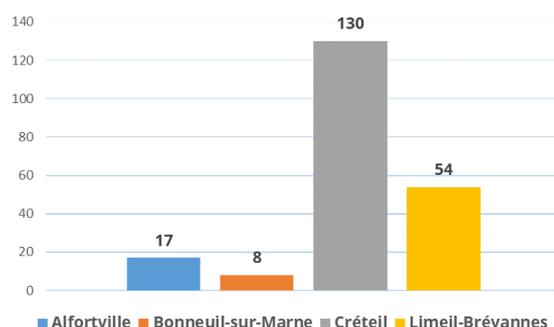
Dans le cadre de sa politique volontariste de lutte contre les exclusions et la précarité, le Département du Val-de-Marne met en place un Fonds Unique Social regroupant les aides financières individuelles de solidarité qu'il attribue.

Ces aides peuvent accompagner l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles dans un moment difficile de leur parcours de vie.

Elle prennent la forme (montants pour un célibataire sur 12 mois glissants ou une année civile) :

- d'aide au quotidien (insuffisance de ressources) : 300 € maximum.
- d'aide au projet (logement, insertion, garde d'enfants, loisirs) : 400 € pour l'aide au logement, 500 € pour l'aide à l'insertion et à la garde d'enfants.
- d'aide à l'accès aux droits ou à la santé : 250 €.

Répartition des demandes par commune



76 %
d'aides au quotidien

43 399 €
versés aux bénéficiaires

Les allocations versées dans le cadre du PACEA

Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie

447 231 €

versés en 2021

+ 48 % / 2020 (301 562 €)

891

jeunes bénéficiaires

+ 30 % / 2020 (686 jeunes)

501 €

moyenne/jeune

+ 14 % / 2020 (438 €)

Le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales.

En fonction de la situation et des besoins, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

En 2021 l'enveloppe des allocations PACEA confiée aux Missions Locales par l'Etat est en augmentation significative suite aux dotations exceptionnelles liées à la pandémie.

Pour notre structure elle s'est élevée à 497 007 € soit 57 % d'augmentation par rapport à 2020.

90 % de notre enveloppe a été consommée.



Programme Insertion Santé de Créteil Solidarité

«Le programme « Insertion et Santé » a été conçu pour replacer les problématiques de santé mentale et d'accès aux soins au cœur des parcours des personnes vulnérables éloignées de l'emploi et des circuits d'insertion classique. Ce faisant, il offre parallèlement un appui aux professionnels de l'insertion, en leur permettant de mieux cerner les problèmes et besoins de santé des personnes, et surtout leurs possibles retentissements sur leur parcours d'insertion, tous singuliers mais qui présentent des similitudes, des dénominateurs communs.»

CRETEIL SOLIDARITE assure au sein de la Mission Locale l'organisation et le suivi de consultations de soutien psychologique.

Les consultations, assurées par **une psychologue clinicienne**, ont lieu 2 matinées par mois (une matinée de suivi peut se rajouter en fonction de la demande).

60 consultations
53 % de rendez-vous honorés

29 bénéficiaires
+ 45 % / 2020



51 %
de Femmes

Analyse d'Hélène SCHMITT, Intervenante à la Mission Locale :

Le dispositif de soutien psychologique auprès des usagers de ces missions locales bénéficie à **différents profils de jeunes** : certains, en recherche d'une formation ou d'un emploi, sont en proie à des questionnements existentiels et ont besoin d'un lieu où élaborer ces questions ; d'autres, du fait de difficultés psychologiques préexistantes, se retrouvent exclus du système scolaire ou des parcours d'études « classiques » et peinent à trouver leur place dans le monde du travail ; d'autres encore s'inscrivent dans des parcours de formation ou travaillent déjà mais vivent des situations familiales et/ou sociales difficiles.

Le soutien psychologique qui leur est proposé vise ainsi à leur offrir un espace de réflexion et de respiration, afin qu'ils redeviennent acteurs de leur propre vie. Cet accompagnement est aussi parfois l'occasion d'articuler l'accompagnement vers l'emploi ou le logement avec des problématiques de santé. Il n'est pas rare qu'une orientation vers un suivi psychiatrique soit proposée, notamment dans les cas de dépression, de **troubles anxieux généralisés, de schizophrénie ou d'états-limites**.

Ces troubles semblent assez présents parmi les bénéficiaires rencontrés en 2021. Les phénomènes anxiodépressifs semblent en **lien direct avec le contexte sanitaire et socio-économique**. La crise de la COVID-19 paraît avoir également renforcé les situations d'exclusion, de précarité, et de violences intra-familiales. **Le manque de perspectives** en matière de formation et d'emploi brise les espoirs de beaucoup d'entre eux et semble les plonger dans un profond défaitisme. La difficulté à concrétiser certains projets et enclencher de nouvelles étapes de vie, maintient aussi certains d'entre eux dans des situations de violences familiales ou conjugales. Les problématiques de santé recourent enfin, dans de plus rares cas, l'identification de handicaps mentaux, pour lesquels les jeunes sont orientés vers des consultations spécialisées et accompagnés à la Mission Locale par une conseillère référente handicap.

La crise économique, sanitaire et sociale a, d'autre part, engendré une rupture de suivi chez beaucoup de bénéficiaires. Le rebond du printemps 2021 a porté un coup d'arrêt à de nombreux suivis déjà en cours, mais a également freiné les intentions de nouveaux suivis.

Ce qui s'observe aussi dans une demande beaucoup moins forte d'accompagnement à l'insertion, en dépit de réels besoins, et d'offres d'emplois et de formations à pourvoir. La demande en terme d'accompagnement psychologique a retrouvé un niveau plus soutenu à partir du mois d'octobre.

Les usagers du dispositif de soutien psychologique se montrent assez engagés dans leur suivi. Certains ne se présentent pas à leur premier rendez-vous, mais une fois ce premier cap passé, un véritable travail peut se mettre à l'œuvre. La durée de l'accompagnement est variable, compte tenu des situations personnelles et des opportunités d'entrée dans l'emploi ou la formation.



L'ACTIVITE

du CLLAJ

Plaine Centrale du Val-de-Marne



À la recherche
d'un logement ?

l'équipe du CLLAJ
vous accompagne



Le CLLAJ Plaine Centrale du Val-de-Marne,

adossé à l'association support de la Mission Locale (AIFP) **est né en 1989.**

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) proposent aux jeunes de leur territoire, des conseils, de l'information, un lien vers les partenaires, un accompagnement pour leur permettre l'accès aux droits et à une solution logement adaptée.

Notre CLLAJ intervient auprès des jeunes de de **18 à 30 ans domiciliés sur notre territoire** et disposant de **ressources mensuelles supérieures à 530€** quelles que soient leurs situations familiales et professionnelles.

L'AIO - Accueil Information Orientation / accompagnement

Des **temps d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation** pour identifier les difficultés et apporter des réponses aux problématiques de logement soulevées par les jeunes (recherche, accès, maintien).

Des **entretiens individuels** avec un **diagnostic habitat** et la mise en place d'un projet personnalisé d'accès ou de maintien dans le logement.

Animation de réseau pour favoriser le travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires acteurs du logement.

Animation de réseau pour favoriser le travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires acteurs du logement.



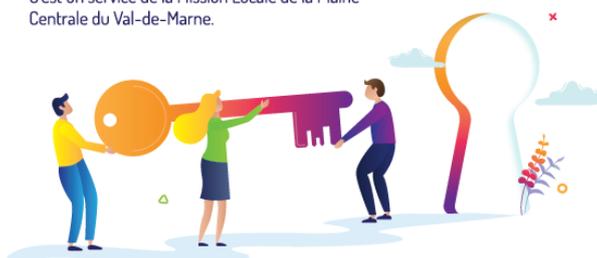
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

- Vous avez entre 18 et 30 ans ?
- Vous avez des ressources mensuelles régulières ?
- Vous résidez sur la commune d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil ou de Limeil-Brévannes



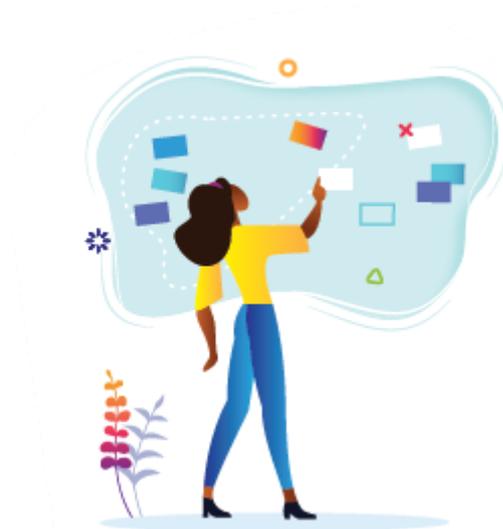
Qui sommes-nous ?

Le CLLAJ a pour mission de favoriser l'accès au logement autonome des jeunes de 18 à 30 ans. C'est un service de la Mission Locale de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.





Les caractéristiques du public accueilli en 2021



348

Jeunes reçus pour
la première fois
au CLLAJ

2749

Entretiens individuels



86

Relogement
en logement autonome

68

Relogement
en logement temporaire



Augmentation significative des jeunes accueillis et suivis en 2021

348

Inscriptions en 2021

Nombre de jeunes	2020	2021
1^{er} accueils	294	348
Suivis	545	671

+ 18 %

+ 23 %

Au-delà des jeunes nouvellement accueillis, 2021 a vu également le « retour » de jeunes inscrits précédemment dont les démarches liées à l'accès au logement avaient été suspendues en 2020.

Caractéristiques du public reçu

-  51 % de femmes
-  43 % de 22/25 ans
-  32 % en emploi durable
-  67 % de célibataires sans enfant
-  69 % de cristoliens
-  43 % d'orientations par la Mission Locale

Conditions d'hébergement

-  Parents : 24% (28% en 2020)
-  Famille élargie/tiers/urgence : 40% (27% en 2020)
-  Locataires : 13 % (9% en 2020)
-  Résidents en FJT : 19% (24% en 2020)
-  SDF / Squat : 4 %

Niveau de ressources à l'inscription

Ressources des foyers		
< 850 €	Entre 850 et 1170 €	> 1170 €
31 %	26 %	43 %

Le niveau de **ressources** du public accueilli **a nettement diminué en 2021.**

En 2020, seuls 22% des jeunes accueillis percevaient moins de 850€ de ressources et 52% percevaient plus de 1170€.

Compte tenu du niveau de ressources du public accueilli, une étape en hébergement intermédiaire (FJT, Résidence sociale...) est souvent indispensable avant d'accéder au logement autonome, d'où l'importance de pouvoir mobiliser nos dispositifs d'hébergement temporaire (Logement Relais Jeunes, convention avec la résidence sociale « Le Stendhal » à Créteil) ainsi que nos très bons partenariats avec les Foyers de Jeunes Travailleurs du département.



Les solutions trouvées en 2021



Les solutions de logement

& d'hébergement temporaire

154

Accès au
logement

68 solutions
en logement intermédiaire

Soit une
Hausse de 26%
par rapport à 2020
(54 entrées)

Dont **12 entrées**
dans le cadre du dispositif
Logement Relais Jeunes

Dont **10 entrées** dans la
Résidence sociale Le Stendhal

86 solutions
en logement autonome

Soit une
hausse de 36%
par rapport à 2020
(113 relogements)

76 logements
sur **le parc social.**

10 logements
sur **le parc privé.**



Les dispositifs d'accès au logement temporaire

Le Logement Relais Jeunes

Les entrées dans Logement Relais Jeunes

Le dispositif Logement Relais Jeunes est géré et administré par le **Conseil Départemental du Val-de-Marne** et a pour mission de proposer un hébergement temporaire (24 mois au maximum) en résidence sociale, à des jeunes gens célibataires âgés de 18 à 25 ans révolus, débutant professionnellement et/ou poursuivant leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement social réalisé par le CLLAJ en cours d'hébergement a pour vocation de préparer le public à accéder au logement autonome à sa sortie du dispositif.

Par convention, le CLLAJ dispose de 36 logements au sein des résidences ADEF de Créteil (20 logements) et Bonneuil-sur-Marne (16 logements).

46
bénéficiaires

12 entrées
sur l'année

 76 %
D'hommes

28 %
En situation d'urgence à
l'entrée dans les lieux.

21 %
En fin de prise en charge ASE,
essentiellement des jeunes
Mineurs Non Accompagnés.



Ces chiffres sont très représentatifs du public visé par le dispositif, c'est-à-dire en rupture ou en risque majeur de l'être.

43% des jeunes en contrat en alternance à leur entrée dans le dispositif.

37% disposent de **ressources comprises entre 500€ et 850€** à leur entrée.

39% perçoivent entre **850€ et 1100€** de ressources.

Les sorties du Logement Relais Jeunes en 2021

13 jeunes sont **sortis** du dispositif.

8 ont accédé à **un logement autonome** sur le parc social.

1 jeune femme a été relogée dans une **autre résidence**

4 jeunes n'adhérant plus au suivi social **ont rompu le contact** avec le CLLAJ.

24 mois
Durée moyenne de l'hébergement dans le dispositif
pour les 13 sortants.



Les dispositifs d'accès au logement temporaire

La Résidence Le Stendhal

22 logements

sont mis à disposition du CLLAJ

14 F1 de 19 à 21 m² pour célibataire

8 F2 de 28 m² pour couple
ou famille monoparentale.

29 jeunes bénéficiaires

en 2021

dont 10 nouvelles entrées sur l'année.

La résidence sociale Le Stendhal, gérée par **Créteil Habitat**, offre à des personnes en cours d'insertion sociale et professionnelle une solution de logement temporaire adaptée en vue de les accompagner au mieux vers un logement plus pérenne.

La durée d'hébergement « théorique » est limitée à 24 mois.

Le CLLAJ réalise l'accompagnement social des résidents en étroite collaboration avec la responsable de la résidence et la chargée de gestion locative afin d'accompagner au mieux les résidents.

La **typologie** des jeunes entrants est **sensiblement différente du Logement Relais Jeunes** :

Des **situations professionnelles plus consolidées** (40% de CDI, très peu d'alternants).

- ✓ Un niveau de ressources moyen compris entre 720€ et 1 800€ par mois.
- ✓ En cela les deux dispositifs sont très complémentaires et représentatifs des problématiques rencontrées par les jeunes accueillis.

8 sorties

en 2021

Vers une accession à un logement autonome.

Ces sorties ont concerné **4 célibataires et 4 familles** monoparentales.

La **durée moyenne** d'hébergement de ces bénéficiaires s'élève à **19 mois**.

Les dispositifs de droit commun

Parallèlement à ces dispositifs propres à notre structure, les conseillers du CLLAJ se saisissent de toutes les opportunités permettant l'accès à un logement temporaire:

Le SIAO

En 2021, **55 dossiers** de demandes ont été réalisés auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation.

L'offre du Conseil Départemental

10 dossiers d'admission ont été adressés au Conseil Départemental sur des offres du contingent départemental.

Le partenariat avec l'ALJT

Le CLLAJ entretient une collaboration **très fructueuse** avec plusieurs FJT du département avec un partenariat particulièrement étroit avec le FJT de Créteil.

En 2021, **42 dossiers d'admission** ont été présentés aux ALJT du Val-de-Marne lesquelles ont donné lieu à **18 entrées** effectives.

L'accès au logement autonome

Le partenariat avec les bailleurs



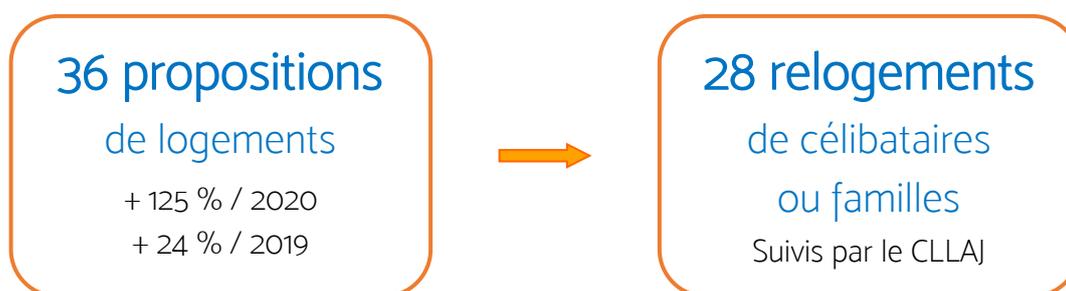
Augmentation significative du nombre de familles relogées

+ 50,8 % / 2020

+ 14,6 % / 2019

Cette augmentation du nombre de familles relogées s'explique en partie par une période de « normalisation » à la suite de la crise sanitaire et des confinements stricts intervenus en 2020, mais également par un **développement du partenariat avec des bailleurs sociaux** qui ont mis à disposition du CLLAJ un plus grand nombre de logements.

Un partenariat fructueux avec les bailleurs sociaux



Depuis de nombreuses années l'équipe du CLLAJ s'efforce **de travailler en partenariat direct avec les bailleurs sociaux** afin de collecter une offre de logements qui correspond à la typologie du public reçu.

Pour les bailleurs, l'intérêt de ce partenariat réside dans la faculté du CLLAJ de **présenter des dossier complets et sécurisés d'un public connu** de nos services, et ce dans des délais très réactifs.

Après une année 2020 particulièrement impactée par la crise sanitaire et le gel des rotations de locataires dans le parc social pendant plusieurs mois au printemps, le partenariat avec nos bailleurs partenaires a été très dynamique et soutenu tout au long de l'année 2021. Nous avons ainsi recueilli 36 propositions de logements en 2021 pour seulement 16 en 2020 (et 29 en 2019).

Cette augmentation des offres de logement des bailleurs s'explique par le renforcement et le développement du partenariat avec des bailleurs disposant d'un patrimoine important sur notre territoire ou proche de celui-ci : Groupe Valophis, 3F Groupe Action logement, ICF La Sablière



L'accès au logement autonome

Les dispositifs de droit commun

Le soutien de la CAF du Val-de-Marne



Depuis de nombreuses années, la CAF du Val-de-Marne soutient l'action du CLLAJ dans le cadre d'un partenariat conventionnel visant à reloger des familles allocataires de la CAF.



24 familles allocataires de la CAF

Parmi les 86 ménages relogés.

Ces 24 familles, **16 familles monoparentales et 8 couples sans enfants, se trouvaient majoritairement en situation de logement très précaire** au moment de leur accueil au CLLAJ :

- 10 familles étaient hébergées en FJT, résidence sociale ou à l'hôtel (115).
- 7 vivaient toujours chez leurs parents ou bien y étaient retournées suite à une séparation.
- 3 étaient déjà locataires et recherchaient un logement plus grand.
- 4 ménages étaient hébergés chez des amis ou dans la famille élargie.

Le recours DALO - Droit Au logement Opposable

Le relogement des familles prioritaires

De nombreux ménages suivis par notre structure sont reconnus publics prioritaires.

Les conseillères du CLLAJ sont donc très régulièrement amenées à accompagner le public dans le cadre d'un recours DALO.

74 dossiers instruits

Ont donné lieu à 22 relogements prioritaires.

Une aide à l'installation pour les jeunes relogés

Face au constat d'une **grande précarité financière et sociale** d'un grand nombre de jeunes relogés par le CLLAJ, le Conseil d'Administration de l'AIFP a proposé et validé la mise en place **d'un fonds d'aide exceptionnel à l'installation dans les lieux.**

Ce fonds d'aide expérimental, **financé par l'AIFP** consiste en une aide à l'acquisition d'équipements de première nécessité (électroménager, literie, mobilier de base...) sur la base de 500€ pour un célibataire et de 1000€ pour un ménage ou une famille.

Au total, **ce sont 50 ménages qui ont pu être aidés, dont 14 familles, pour un montant total de 31 369€.**

500 €

pour un célibataire

1 000 €

pour une famille

50 ménages aidés

dont 14 familles



L'accès au logement autonome

Le Fonds de Solidarité Habitat

Le FSH - Fonds de Solidarité Habitat

22 familles
ont bénéficié
de cet accompagnement social

11 célibataires
1 fratrie
7 familles monoparentales
3 couples avec enfant (s)

Le Fonds de Solidarité Habitat - FSH - accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSH par département.

Outre l'attribution d'aides directes aux familles, le FSH finance également des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) confiées à des associations d'insertion par le logement dans le cadre d'un accès ou d'un maintien dans un logement pérenne, un Logement Relais (Jeunes et familiaux) ou une résidence sociale.

« L'accompagnement social lié au logement est une mesure d'insertion par le logement qui vise à l'appropriation du logement par la personne, son insertion dans son environnement et/ou son maintien dans le logement. C'est un accompagnement spécialisé temporaire, centré sur le ménage, qui vise à développer des capacités d'autonomie et de responsabilisation.

C'est un accompagnement spécifique complémentaire aux actions déjà menées par les travailleurs sociaux, contractualisé, fondé sur l'adhésion à une relation d'écoute et de conseil prenant en compte la globalité de la situation du ménage.

Il fait obligatoirement l'objet d'un contrat entre le bénéficiaire et l'association agréée qui précise l'objectif de la mesure, les problèmes à résoudre et les modalités concrètes du suivi.»

C'est dans ce cadre que le CLLAJ est conventionné par le Conseil Départemental pour effectuer l'accompagnement social de familles dans le cadre de **l'accès ou du maintien dans les lieux**.

En 2021, 22 familles ont bénéficié de cet accompagnement social visant à stabiliser la situation de ménages rencontrant d'importantes difficultés liées le plus souvent à des dettes locatives ou autres arriérés auprès d'autres créanciers.

L'accompagnement social porte sur :

- ❖ L'installation dans les lieux,
- ❖ La constitution du dossier d'aide personnalisée au logement (APL) ou Allocation Logement,
- ❖ L'apprentissage de l'utilisation du logement, de son entretien et de l'utilisation des parties communes,
- ❖ La découverte des relations de voisinage, de l'insertion dans l'environnement,
- ❖ Les relations avec le bailleur ou ses services de gestion locative et avec les autres travailleurs sociaux,
- ❖ La gestion du budget logement : paiement régulier du loyer et des charges, provisions pour charges, impôts locaux et assurance habitation,
- ❖ L'accès aux droits et l'accompagnement dans les démarches administratives, juridiques et financières

En fin d'accompagnement, la mise en place de relais adéquats si la situation le nécessite.



CONSEIL D'ADMINISTRATION AIFP

○ Collège des collectivités territoriales - 7 membres

GPSEA
GPSEA - Ville de Créteil
GPSEA - Ville de Limeil-Brévannes
GPSEA - Ville d'Alfortville
GPSEA - Ville de Bonneuil-sur-Marne
Conseil Départemental du Val-de-Marne
Conseil Régional d'Ile de France

○ Collège des Administrations - 3 membres

DRIEETS UT 94
Pôle Emploi
Délégué académique à la formation
Professionnelle initiale et continue

○ Collège des Associations et Organismes Locaux - 4 membres

Régie de Quartier de Créteil
Pluriels 94
ADEF
PCI Pôle Compétences Initiatives

○ Collège des Partenaires Economiques et Sociaux - 3 membres

Chambre des Métiers du 94
R.A.T.P.
Action Logement Services

ASSEMBLEE GENERALE AIFP

△ Collège des collectivités territoriales - 12 membres

GPSEA Créteil : 4 membres
GPSEA Bonneuil-sur-Marne : 2 membres
GPSEA Alfortville : 2 membres
GPSEA Limeil-Brévannes : 2 membres
Conseil départemental du Val-de-Marne : 1 membre
Conseil Régional Ile-de-France : 1 membre

△ Collège des Administrations - 6 membres

DRIEETS UT 94
POLE EMPLOI
Délégué Académique à la Formation Professionnelle
Initiale et Continue
Direction Départementale de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse
Direction départementale de la Cohésion Sociale
Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Hébergement et du Logement UT 94

△ Collège des Associations et Organismes Locaux - 8 membres

Régie de Quartier de Créteil
Pluriels 94
PCI Pôle Compétences Initiatives
Drogues et Société
Ecole de la 2ème Chance E2C
Association ESPOIR
ADEF
WIMOOV

△ Collège des Partenaires Economiques et Sociaux - 6 membres

Chambres des Métiers 94
R.A.T.P.
Action Logement Services
Confédération Française de l'Encadrement
Confédération Française Démocratique du Travail
Confédération Générale du Travail.



Les financeurs de l'AIFP

Nous remercions l'ensemble des financeurs qui soutiennent l'AIFP

dans la mise en œuvre des politiques publiques d'insertion des jeunes et qui contribuent à aider notre structure à déployer des actions particulières sur notre territoire.



FINANCEURS 2021

DRIEETS Convention d'objectifs et Garantie Jeunes	763 086,00 €
DRIEETS Garantie Jeunes	196 662,00 €
DRIEETS Obligation de formation 16/17 ans	44 111,00 €
DRIEETS (Projet Opale / Insertion des jeunes migrants)	62 480,00 €
DRIEETS Parrainage	12 200,00 €
DRIEETS Développeur de l'apprentissage	59 000,00 €
Conseil Régional Fonctionnement Mission Locale	302 952,11 €
GPSEA Fonctionnement Mission Locale	476 020,00 €
Conseil Départemental Fonctionnement Mission Locale	35 452,00 €
Conseil Départemental Micro projet Garantie Jeunes	4 200,00 €
Pôle Emploi <u>Co-traitance</u> demandeurs d'emploi	122 445,88 €
RATP Taxe d'apprentissage	7 000,00 €
DERICHEBOURG Taxe d'apprentissage	3 503,61 €

MISSION LOCALE 2 089 112,60 €

GPSEA Fonctionnement CLLAJ	40 035,00 €
Conseil Départemental Fonctionnement CLLAJ	15 000,00 €
DDICS Fonctionnement CLLAJ	7 107,00 €
CAF Relogement allocataires	11 000,00 €
Conseil Départemental Accompagnement social	148 195,72 €
Action Logement Services / Accueil relogement des jeunes	16 770,00 €

CLLAJ 238 107,72 €





Siège de Créteil
7 esplanade des Abymes
94000 Créteil

Tél : 01 43 99 28 00

Antenne de Bonneuil-sur-Marne
Maison de la réussite - 2, rue Jean Moulin
94380 Bonneuil-sur-Marne

Tél : 01 56 71 16 90

Antenne d'Alfortville
51, rue Marcel Bourdarias
94140 Alfortville

Tél : 01 43 53 35 96

Antenne de Limeil-Brévannes
CCAS - 22 rue Gutenberg
94450 Limeil-Brévannes

Tél : 01 45 10 77 77



Plus d'informations sur
www.missionlocale-plainecentrale.fr



facebook : @mplainecentrale

Twitter : missionlocalepc

Instagram : missionlocaleplainecentrale